

CONGRÈS DE VILLES DE FRANCE *13 & 14 juin – Albi – Grand Théâtre des Cordeliers*

Résolution de Villes de France

A l'occasion du Congrès de Villes de France à Albi, les maires et présidents de Villes de France adoptent cette motion lors de leur Assemblée Générale du 13 juin 2019, et rappellent leurs exigences sur les trois sujets suivants :

1 - Action Cœur de Ville

Depuis sa fondation, notre association n'a eu de cesse de demander l'affirmation d'une politique publique forte au bénéfice des villes de France. Conforter les villes moyennes en renforçant « leur cœur », c'est reconnaître et consolider leurs fonctions de centralité, car elles irriguent aussi les communes péri-urbaines et rurales environnantes. Les projets se déploient actuellement dans les 222 villes bénéficiaires pour épouser les axes du plan, qui sont au cœur des préoccupations portées par Villes de France.

- Villes de France salue l'implication des services de l'État et de ses partenaires financiers (Banque des Territoires, Action Logement, et ANAH), fortement mobilisés au niveau national pour les centres-villes, suscitant une dynamique d'entraînement et de massification de l'effort.
- Villes de France est restée vigilante au cours de cette phase de lancement et n'a pas manqué de faire remonter les demandes de ses adhérents afin de faire évoluer le dispositif en l'adaptant au mieux aux réalités territoriales. Tout en remerciant les partenaires pour leur implication, notre association estime maintenant important de passer à une nouvelle étape du déploiement en ouvrant un Acte II du Programme, valorisant le développement économique, l'attractivité, l'innovation sous toutes ses formes, l'enseignement supérieur dans les villes de taille moyenne.
- Villes de France demande aussi une visibilité dans la durée sur les montants accordés en termes de crédits et dotations d'État de droit commun mobilisables pour soutenir des projets, notamment pour la mise à niveau des aménagements urbains.
- Villes de France plaide pour une revitalisation des centres-villes prenant en compte la transition écologique dans les territoires. Les villes bénéficiaires du programme, ayant notamment vocation à être les pionniers de l'innovation locale en la matière, doivent pouvoir bénéficier d'une simplification des dispositifs d'aides dédiées en matière de performance énergétique de l'habitat, souvent complexes et trop peu lisibles.

- Villes de France insiste sur la nécessité de réorienter le dispositif d'incitation fiscale Malraux vers les villes qui en ont le plus besoin pour réhabiliter leurs centres anciens.
- Villes de France restera vigilante à la mise en place d'une évaluation du dispositif et des apports concrets aux besoins des territoires au cours des mois qui viennent.

2 - Décentralisation et déconcentration

Afin de lutter efficacement contre la fracture territoriale, il importe de donner plus de lisibilité et d'efficacité dans les politiques publiques locales. Cela passe par une décentralisation assumée et efficace, reposant sur la confiance envers les élus locaux, et sur une déconcentration des moyens humains et techniques de l'État au plus près des territoires.

- Villes de France invite l'État à maîtriser sa production normative et l'imposition aux collectivités de nombreux schémas prescriptifs. Il reste indispensable de poursuivre la réévaluation des normes avec l'objectif de réduction de leur poids financier sur les collectivités territoriales.
- Villes de France plaide pour une révision du statut de l'élu pour le rendre plus attractif, l'adapter à la règle du non cumul et favoriser le retour à la vie professionnelle.
- Villes de France veut une stabilisation des périmètres intercommunaux pour la durée du quinquennat, un assouplissement de l'exercice des compétences (eau, déchets, urbanisme), et un rééquilibrage de la gouvernance des intercommunalités, en prenant mieux en compte le critère d'importance de la population dans la représentation au sein des instances décisionnelles.
- Villes de France propose que la nouvelle formation des futurs cadres de l'État, avec la suppression annoncée de l'ENA, s'ouvre davantage à la connaissance du monde des territoires et passe aussi par des stages dans les collectivités territoriales.

3 - Autonomie financière des collectivités

Le Gouvernement a manifesté sa volonté de remplacer, dans le cadre d'une réforme alors globale de la fiscalité locale, la taxe d'habitation (TH) telle qu'elle est connue par un nouveau système fiscal.

- Villes de France rappelle qu'il ne faudrait pas conduire à une solution pénalisant la plupart des villes-centre représentées par l'association avec cette réforme, au moment où est engagé le programme Action cœur de Ville. L'autonomie financière suppose que les collectivités disposent de ressources financières indispensables à l'exercice de leurs compétences et sur lesquelles elles ont une véritable maîtrise et une réelle liberté de décision : maîtrise sur les recettes et non pas seulement sur les dépenses. Les collectivités doivent disposer d'un pouvoir de décision et de gestion sur leurs recettes et leurs dépenses.

- Villes de France signifie son attachement à ce que les communes et les intercommunalités puissent bénéficier d'une ressource fiscale dont les évolutions annuelles traduiront les dynamiques économiques et urbaines locales. Ainsi, comme aujourd'hui, les communes et intercommunalités doivent percevoir chacune une partie de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB).
- Villes de France demande également au gouvernement de clarifier les options qui vont être proposées en matière de vote des taux d'imposition, tant quant à la TFB que pour ce qui concerne la liaison des taux d'imposition entre TFB et CFE (cotisation foncière des entreprises).
- Villes de France privilégie, soit le maintien durable d'un mécanisme de dégrèvement avec évolution annuelle, soit, si le gouvernement maintient l'hypothèse de la compensation de la suppression de la TH pour les communes et les intercommunalités par le transfert de la part départementale de la TFB, l'affectation d'une fraction du produit de TVA, selon les modalités envisagées par la mission Richard-Bur pour assurer une compensation intégrale du produit de la TH. En effet, le seul transfert de la part départementale de la TFB est insuffisant pour assurer la compensation du produit de la TH.
- Villes de France est attachée à la notion de cohésion des territoires, et de son corolaire, la réduction des inégalités de ressources et de charges entre territoires, c'est-à-dire la péréquation.
- Se substituant à une imposition locale dont les bases d'imposition évoluaient en fonction de l'évolution des prix (coefficient d'actualisation) et des effets de croissance physique de la matière imposable, l'impôt national réparti qui viendra en substitution de la TH doit être dynamique. En effet la ressource de substitution doit, dès lors que le pouvoir de taux et le pouvoir d'action sur les bases (abattements, exonérations, création de matière imposable) sont supprimés, évoluer comme la richesse nationale.
- Enfin, l'évolution du dispositif de substitution à la taxe d'habitation doit être garanti dans le temps. Les règles d'évolution doivent être fixées dans le cadre d'une loi organique pour ne pas être remises en cause, chaque année, dans la loi de finances.